



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**  
**DELIBERATION N° : 2021.01.15**

<b>OBJET</b> :	COMITE CONSULTATIF « CULTURE ET FÊTES » - CREATION ET COMPOSITION
<b>NOMENCLATURE</b> :	5 – Institutions et vie politique / 5.3 – Désignation des représentants
<b>Date de convocation</b> : 19 Janvier 2021	L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.  <b>Étaient présents</b> : Louis BISCARRAT – <b>MAIRE</b> – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – <b>ADJOINTS</b> - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – <b>Conseillers Municipaux</b>  <b>Excusés représentés</b> : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFMANN par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE  <b>Secrétaire de séance</b> : Patrice RELING  <b>Secrétaire de séance adjointe</b> : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats
<b>Membres en exercice</b> : 29	
<b>Membres présents</b> : 24	
<b>Représentés</b> : 05	
<b>Non représentés</b> : _	
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération. 	

En application de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est proposé de créer un comité consultatif « CULTURE et FETES », accessible à toute personne extérieure à condition que le choix en soit dicté par un lien avec l'objet dudit comité.

Le nombre de membres pourrait être fixé à 25 :

- 10 membres issus du Conseil Municipal en respectant le principe de la représentation proportionnelle
- 15 membres extérieurs répartis comme suit :
  - événements culturels : Marykal PAGET, Virginie LACOUR, Télia RICCI, Sandra TRIBOLET, André FORTOUL
  - festivités : Fabrice GILLON, Claudie PAULIN, Yohan LOIMAT, Jean-Marc VANDERLEENEN, Laurie BUFFA
  - bibliothèque municipale : Jacqueline VIDAL, Micheline VERGER, Olivia GUIMBO, Martine LORIMIER, Yves SANGUINETTE

 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021  
Reçu en préfecture le 04/02/2021  
Affiché le 5 - FEV. 2021  
ID : 084-218400562-20210128-2021\_01\_15-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JANVIER 2021**

**N° : 2021.01.15**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Sandrine KLYZ, Adjointe déléguée à la culture et communication,

**VU** l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la Commission Culture en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales,

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**1° - DECIDE** de créer un comité consultatif « CULTURE et FETES », ayant pour objet de débattre de l'organisation de manifestations culturelles, d'actions en lien avec la bibliothèque municipale et organisations de festivités.

**2° - FIXE** comme suit, le nombre de membres à :

- 10 membres issus du Conseil Municipal en respectant le principe de la représentation proportionnelle
- 15 membres extérieurs

**3° - PROCEDE** à la répartition des membres élus du comité consultatif « CULTURE et FETES » selon le principe de la représentation proportionnelle comme suit :

Liste Louis BISCARRAT	20 sièges	$20 : 29 \text{ sièges} \times 10 = 6.89$	7 sièges
Liste Claudine MAFFRE	4 sièges	$4 : 29 \text{ sièges} \times 10 = 1.37$	1 siège
Liste Thierry VERMEILLE	4 sièges	$4 : 29 \text{ sièges} \times 10 = 1.37$	1 siège
Liste Anne SCIAQUA-LERIDON	1 siège	$1 : 29 \text{ sièges} \times 10 = 0.34$	1 siège

**4° - PROCEDE** à la désignation des membres élus du comité consultatif CULTURE et FETES comme suit :

- > **Liste majoritaire** : Sandrine KLYZ, Gérard CLEMENSON, Patrice RELING, Maria-Isabel SANCHEZ, Gwenaëlle PAQUIN, Marc HOFFMANN, Estelle BRUN.
- > **Liste Claudine MAFFRE** : Gwénaëlle BUCHET
- > **Liste Thierry VERMEILLE** : Aurélie MICHELS
- > **Liste Anne SCIAQUA-LERIDON** : Anne SCIAQUA-LERIDON

**5° - DESIGNE** Mme Sandrine KLYZ en qualité de présidente du Comité Consultatif Culture Fêtes.

 2021 -

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JANVIER 2021** N° : 2021.01.15

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**6° - PROCÉDE à la désignation** des membres extérieurs du comité consultatif CULTURE et FETES comme suit :

- > évènements culturels : Marykal PAGET, Virginie LACOUR, Télia RICCI, Sandra TRIBOLET, André FORTOUL
- > festivités : Fabrice GILLON, Claudie PAULIN, Yohan LOIMAT, Jean-Marc VANDERLEENEN, Laurie BUFFA
- > bibliothèque municipale : Jacqueline VIDAL, Micheline VERGER, Olivia GUIMBO, Martine LORIMIER, Yves SANGUINETTE

**7° - CHARGE M. le Maire** de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 4 février 2021,

  
Le Maire,  
Louis BISCARRAT

**NOTIFICATION** : le 05/02/2021 à :

- Culture / Communication
- Affaires Générales.

*M.* 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021  
Reçu en préfecture le 04/02/2021  
Affiché le 5 - FEV. 2021  
ID : 084-218400562-20210128-2021\_01\_15-DE